

Afférents au Conseil Municipal = 14
En exercice = 14
Qui ont pris part à la délibération = 12

Date de la convocation-diffusion

09/01/2020

Date d'affichage

10/01/2020

L'an deux mil vingt, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Christine AIGOIN, Sophie FIGUIERE, Isabelle FOURNEL, Sophie POUJOL

Messieurs Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE

Absents excusés : Monsieur Pierre CARNIAUX

Monsieur Thierry GILHODEZ

Pouvoirs : Monsieur Paul JUAREZ à Monsieur Stéphane BRIONI

Madame Catherine BOUCHET à Monsieur Laurent ROQUE

Secrétaire de séance : Madame Christine AIGOIN

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2019 tel que présenté.

Avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols

Monsieur le Maire expose :

Au regard de l'article 5 de la convention – modalités des échanges entre la Communauté de Communes du Piémont Cévenol et la commune :

« Le service instructeur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol transmettra mensuellement à la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard l'ensemble des arrêtés et décisions prises qu'elles soient expresses ou tacites, aux fins d'établissement des avis fiscaux »

Il sera ajouté :

« Les communes devront transmettre les arrêtés par courrier ou par mail dans un délai de 15 jours après la signature de celui-ci »

Cette exigence fait suite au courrier de la DDTM reçu par les communes indiquant que les dossiers pour la liquidation des taxes devaient être transmis à la DDTM un mois maximum après signature de l'arrêté.

Monsieur le Maire propose que l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols soit signée par la commune adhérente au service urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 avant le vote du budget primitif 2020.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de ce qui est prévu par la loi soit ¼ des dépenses du budget primitif 2019

Décision modificative 2 sur budget M14 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter au budget M 14 2019 la modification suivante :

En section de Dépenses investissement

Chapitre 10

10226 Taxe Aménagement +3186.45€

En section de Dépenses investissement

Chapitre 21

21311 Hôtel de ville - 3186.45€

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative 3 sur budget M14

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter au budget M 14 la modification suivante :

En section de Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

611 Contrats de prestations de services - 4000€

En section de Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012

6411 Personnel titulaire +4000€

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2020

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Philippe PINCHARD, qui présente au Conseil Municipal les raisons et modalités du dépôt d'un dossier de demande de subventions au titre des Amendes de Police 2020 dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux relatifs à la mise en sécurité de la RD 982.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2020 pour une deuxième tranche de travaux relatifs à la mise en sécurité de la RD 982.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire quant aux suites à donner

Création de poste suite à avancement de grade

Monsieur le Maire expose les raisons et les modalités à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le poste créé correspond :

- Adjoint administratif principal, catégorie C-C2

Considérant la nécessité de créer un emploi ainsi défini,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal Catégorie C-C2 à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2020

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Catégorie C-C2

Grade : Adjoint administratif principal Catégorie C-C2

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer le poste ainsi proposé
- D'adopter la modification du tableau des emplois

Convention avec le Département pour la participation volontaire au financement du FSL

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la Convention relative à la participation volontaire au financement du FSL (Fonds de Solidarité Logement) dans le cadre du 7^{ème} PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

La participation annuelle s'établit ainsi :

0.25€ X nombre d'habitants X coefficient correcteur selon le potentiel fiscal par habitant soit :

0.25 X 892 X 1.2 = **267.60 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la Convention relative à la participation volontaire au financement du FSL (Fonds de Solidarité Logement) dans le cadre du 7^{ème} PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Passage en agglomération de la RD 359 dans le secteur urbanisé des Mas de Cardet

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les raisons et modalités du classement en agglomération d'une partie de la RD 359.

VU Le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-5 ;

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.110-2 et R.411-2 ;

VU le Code de Voirie Routière ;

CONSIDERANT que l'urbanisation de la RD 359 nécessite la modification des limites d'agglomération ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues et voies publiques ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de passage en agglomération de la partie urbanisée de la RD 359 dans le secteur des Mas de Cardet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation des élections municipales 2020
-

La séance est levée à 20h03

Le Maire : Fabien CRUVEILLER

The image shows a blue ink signature of Fabien Cruveiller written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CARDET' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff and a star, and the number '30350' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.